

CÉRÉMONIE D'HOMMAGE AUX MORTS POUR LA FRANCE

Samedi 6 juin, un nouvel hommage sera rendu aux Morts pour la France. Cette cérémonie, co-organisée par le Souvenir Français, le Centenaire 14-18 et la Mairie de Villemolaque, nous donnera l'occasion de remplacer la plaque apposée sur la sépulture de Pierre VIDAL, Villemolaquois mort pour la France lors de la guerre 1914-1918. Vous êtes invités à participer à cette manifestation qui se déroulera comme suit :

- 10h rassemblement sur la place
- 10h15 départ en cortège pour le cimetière
- 10h30 cérémonie au cimetière et au monument aux morts

Un vin d'honneur sera servi à la salle des Fêtes à l'issue de la manifestation.

Semaine de la parentalité

Dans le cadre de la Semaine de la Parentalité, la Communauté de Communes des Aspres organise sur notre territoire plusieurs manifestations ayant pour thème les relations parents-enfants.

Ce samedi 06 juin, Espace Canigou, de 10h00 à 12h00, les habitants de notre commune pourront partager des jeux en famille.

Des jeux géants, des jeux de plateau, des jeux pour tous les âges, des initiations au « graff » vous seront proposés gratuitement par la Ludothèque « Au Tour des enfants ». N'hésitez pas à vous y rendre nombreux !

PALMIERS : ATTENTION AUX CHARANÇONS ROUGES

Un palmier présent sur une propriété privée de la commune a été infecté par le charançon rouge du palmier (**Rhynchophorus ferrugineus**). Ce palmier a été détruit.

Le charançon rouge constitue une réelle menace pour nos palmiers et plus particulièrement pour le Phoenix des Canaries, d'où la nécessité de détecter le plus tôt possible les palmiers infectés et de les traiter.

Plusieurs signes révèlent sa présence :

- L'affaissement des feuilles au centre du palmier
- Des suintements liquides bruns et visqueux (sur dattier)
- Des palmes cassées ou présentant des encoches
- Des cocons à la périphérie du stipe
- Des monticules de sciure et la présence de galeries à la base des palmes
- Un dessèchement des palmes juvéniles.

Plus vite vous détecterez la présence du charançon, plus vous aurez de chance de sauver votre palmier et moins coûteux sera le traitement.

En vertu de l'Arrêté ministériel du 21 juillet 2010 relatif à la lutte obligatoire contre le charançon rouge, tous propriétaires de palmier à l'obligation de déclarer toute suspicion de foyer au SRAL au moyen de formulaires disponibles en mairie ou sur le site :

<http://www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr/Charancon-rouge-du-palmier,2110>

Fermeture secrétariat

Exceptionnellement le secrétariat de la mairie sera fermé toute la matinée ce jeudi 4 juin.